

Décision DC 2025-02 portant modalités d'inscription administrative pour l'année scolaire 2025-2026

LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUÉES DE ROUEN

- Vu le Code de l'éducation, notamment les articles L712-2 et suivants, et D612-1 et suivants ;
- Vu l'arrêté du 25 octobre 2021 portant nomination de M. Mourad Abdelkrim BOUKHALFA à la direction de l'institut national des sciences appliquées de Rouen,
- Vu l'article 2.2 de la délibération n°2024-10-11 du Conseil d'administration de l'INSA Rouen Normandie relative aux principes généraux d'exonération des droits d'inscription des étudiants extra-communautaires pour l'année scolaires 2025-2026,
- Considérant que l'inscription administrative dans une formation diplômante doit être réalisée en ligne sur la plateforme PEGASE après réception d'un mail envoyé par le service scolarité dans les délais fixés par le directeur ;
- Considérant que l'ensemble de ces éléments justifie la mesure d'ordre suivante ;

DECIDE

Article 1er

Pour les étudiants et élèves/apprentis-ingénieurs :

Le délai laissé pour que l'étudiant ou l'élève-apprenti-ingénieur valide son inscription administrative varie selon le temps restant avant la date de rentrée :

- Mail du service scolarité d'autorisation à s'inscrire ou se réinscrire envoyé au moins 15 jours avant la date de rentrée : l'inscription administrative doit être validée par l'étudiant ou l'élève-apprenti-ingénieur au plus tard 1 semaine avant la rentrée ;

- Mail du service scolarité d'autorisation à s'inscrire ou se réinscrire envoyé moins de 15 jours de la date de rentrée, ou après la rentrée : l'inscription administrative doit être validée par l'étudiant ou l'élève-apprenti-ingénieur au plus tard 1 semaine après la date d'envoi de ce mail ;

Les inscriptions administratives en master et dans les formations d'ingénieurs sont closes au 7 octobre de l'année universitaire en cours.

Dans le cas particulier des étudiants qui étaient en fin de cursus (5A et M2) en année N-1 et ayant une autorisation à se réinscrire : la fin des inscriptions administratives est fixée au 14 novembre de l'année universitaire en cours.

Article 2

Pour les doctorants :

Les étudiants en doctorat recevant le mail du service scolarité d'autorisation à s'inscrire ou à se réinscrire, doivent valider leur inscription administrative au plus tard 15 jours après la date d'envoi de ce mail.

Les ré-inscriptions administratives en doctorat sont closes au 7 janvier de l'année universitaire en cours.

Article 3

Toute demande de réinscription au-delà de la date limite est dérogatoire et est soumise à l'autorisation du directeur de l'INSA Rouen Normandie.

Article 4

Le détail des documents à fournir pour compléter l'inscription est listée dans le tableau joint en annexe de la présente décision.

Article 5

La liste des pays partenaires qui pourraient bénéficier d'une exonération pour l'année 2025-2026 est fixée à néant.

Article 6

La direction générale des services est chargée de l'application de la présente décision.

A Saint Etienne du Rouvray, le 19 juin 2025



Le Directeur de l'INSA Rouen Normandie,

Mourad Abdelkrim BOUKHALFA

Libellé	Quel profil d'étudiant est concerné ?			
	primo-entrants nationaux	primo-entrants européens	primo-entrants extracomm	réinscrits
Photo d'identité au format JPEG	OUI	OUI	OUI	Non
Pièce d'identité (Carte d'identité pays européen OU Passeport)	OUI	OUI	OUI	Non
Certificat JDC	OUI (majeurs et moins de 25 ans)	Non	Non	Non
Certificat JDC (ou attestation de recensement)	OUI (mineurs)	Non	Non	Non
Relevé de notes du Baccalauréat (ou équivalent)	OUI	OUI	OUI	Non
Relevés de notes enseignement supérieur	OUI (hors néo-bacheliers)	OUI (hors néo-bacheliers)	OUI (hors néo-bacheliers)	Non
Assurance responsabilité civile 2025/2026	OUI	OUI	OUI	OUI
Diplôme.s obtenu.s dans l'enseignement supérieur (si concerné)	OUI (hors néo-bacheliers)	OUI (hors néo-bacheliers)	OUI (hors néo-bacheliers)	Non
Attestation CVEC 2025/2026	OUI (seulement si numéro CVEC saisi est incorrect)	OUI (seulement si numéro CVEC saisi est incorrect)	OUI (seulement si numéro CVEC saisi est incorrect)	OUI (seulement si numéro CVEC saisi est incorrect)
Attestation de Bourse du Gouvernement Français	OUI (seulement si bourse Campus-France saisie)	OUI (seulement si bourse Campus-France saisie)	OUI (seulement si bourse Campus-France saisie)	OUI (seulement si bourse Campus-France saisie)
Attestation de bourse CROUS	OUI (seulement si bourse CROUS saisie)	OUI (seulement si bourse CROUS saisie)	OUI (seulement si bourse CROUS saisie)	OUI (seulement si bourse CROUS saisie)
Attestation d'Exonération partielle d'Ambassade	OUI (seulement si exonération d'ambassade saisie)	OUI (seulement si exonération d'ambassade saisie)	OUI (seulement si exonération d'ambassade saisie)	OUI (seulement si exonération d'ambassade saisie)
Attestation d'exonération de la Commission INSA Rouen	OUI (seulement si exonération de commission saisie)	OUI (seulement si exonération de commission saisie)	OUI (seulement si exonération de commission saisie)	OUI (seulement si exonération de commission saisie)
Justificatif lié à votre profil spécifique	OUI (pour tout profil spécifique saisi entraînant une diminution des droits d'inscription)	OUI (pour tout profil spécifique saisi entraînant une diminution des droits d'inscription)	OUI (pour tout profil spécifique saisi entraînant une diminution des droits d'inscription)	OUI (pour tout profil spécifique saisi entraînant une diminution des droits d'inscription)
Fiche de langue complétée	OUI (hors apprentis)	OUI (hors apprentis)	OUI (hors apprentis)	Non
Fiche hébergement complétée (si besoin d'un logement en résidence INSA)	OUI (seulement si vœu de logement en résidence INSA)	OUI (seulement si vœu de logement en résidence INSA)	OUI (seulement si vœu de logement en résidence INSA)	Non
Visa ou Titre de séjour	Non	Non	OUI	Non